

Débat sur les langues régionales

Assemblée nationale – Mercredi 7 mai 2008 (18h17)

Intervention d'Armand JUNG – Député du Bas-Rhin

Monsieur le Président, Madame la Ministre Christine ALBANEL, Cher(e)s collègues,

Depuis la seconde guerre mondiale, une série impressionnante de documents visant à la reconnaissance, à divers degrés, des langues régionales de notre pays ont été rédigés ou déposés sur le bureau de l'Assemblée nationale : propositions de loi simples ou constitutionnelles, amendements, décrets, circulaires...

Des Ministres de tous bords politiques, des membres de l'actuel Gouvernement, trois Présidents de la République, dont celui en exercice, ont pris des engagements précis en faveur des langues et des cultures régionales.

Mais aucune de ces démarches n'a abouti pour le moment. Comme si la République était mise en danger, comme si l'unité de notre pays était menacée, comme si l'on redoutait une revendication identitaire ou je ne sais quel nationalisme régional ! Ou peut-être est-ce tout simplement le traditionnel centralisme jacobin qui tente de maintenir coûte que coûte son hégémonie ? Comment interpréter autrement la récente décision du Ministre de l'Intérieur de supprimer sans crier gare la traduction des professions de foi en allemand en Alsace-Moselle ? Aucune raison, pas même financière, ne justifiait une telle décision inutile et blessante pour les habitants des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

Et pourtant, des millions de Français maîtrisent les langues régionales ; ces langues qui sont à la fois populaire et littéraire ; ces langues qui représentent souvent un atout économique incomparable.

Jean JAURES, pour ne citer que lui, utilisait l'occitan pour s'adresser aux foules. En Alsace, la Révolution Française s'est faite en langue régionale, aux cris de Freiheit (Liberté), Gleichheit (Egalité), Bruderliebe (Fraternité), et avec une version de la Marseillaise en allemand, forme standard des dialectes alsaciens et mosellans. C'est dans cette langue encore qu'ont été menées les grèves de 1920, celles de 1936 et celles de 1968, dans les transports, les usines, les bureaux...

La littérature ancienne et actuelle, la créativité des langues régionales sont renommées. Le premier poème rimé en allemand vient d'Alsace. La première Bible a été imprimée à Strasbourg. Le premier roman populaire, le premier journal en langue allemande ont été composés et publiés en Alsace. Elles

Armand JUNG – Député du Bas-Rhin

40, avenue des Vosges – 67000 STRASBOURG

Tél : 03 88 24 73 00 / Fax : 03 88 24 73 03 / Mail : contact@armandjung-depute.fr

représentent, comme l'œuvre d'Aimé CESAIRE, un enrichissement culturel pour la France et pour ses habitants.

Avec la langue nationale et la langue régionale, les Alsaciens et les Mosellans peuvent s'entretenir et travailler avec 67 millions de francophones et 100 millions de germanophones. L'économie de l'Alsace s'inscrit dans le Rhin Supérieur et l'espace Sar-Lor-Lux. L'allemand et la langue régionale représentent des atouts incomparables sur le plan économique, l'implantation de nouvelles entreprises, l'emploi, l'exportation, le tourisme. 12% des actifs alsaciens travaillent en Suisse germanophone et en Allemagne.

Aujourd'hui, il y a encore en Alsace un nombre très important de locuteurs, environ 650 000. Au sein des langues régionales de France, c'est la proportion la plus forte, l'effectif le plus fort pour les adultes. Le taux de transmission familiale résiduelle est encore le meilleur, avec le Corse, soit 10% d'une génération à la suivante. Mais en 2050, serons-nous les derniers 10 000 locuteurs désespérés alors qu'il en faut au strict minimum 100 000 pour qu'une langue survive ?

Prenons l'exemple du projet de création de l'Eurodistrict Strasbourg-Kehl-Ortenau décidé en 2003 au plus haut niveau par Messieurs Jacques CHIRAC et Gerhard SCHRÖDER. Ce projet vise à renforcer de manière spécifique et originale la coopération franco-allemande. Il paraît inimaginable que les débats entre Français et Allemands se fassent avec des traducteurs (ce qui est malheureusement déjà le cas actuellement...). Et pourtant... Il y a encore une trentaine d'années, l'Alsace fournissait une proportion majeure du personnel germanophone de toute la France : enseignants, diplomates, techniciens, cadres, militaires... Mais aujourd'hui, l'Alsace ne trouve plus, pas même chez elle, tous les germanophones dont elle aurait besoin, à la fois pour ses administrations publiques, son enseignement, ses entreprises...

A la veille de la présidence française de l'Union européenne, et au moment où on s'apprête à modifier de manière substantielle notre Constitution, il est impensable que son article 2 ne soit pas modifié et qu'il ne fasse pas référence aux langues régionales comme partie intégrante de notre patrimoine commun. Une telle modification de la Constitution ouvrirait la voie à la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires qui a été signée par le Gouvernement de Lionel JOSPIN. Une nouvelle opportunité de ratifier cette Charte, ou au moins certains de ses articles, se présente à nous aujourd'hui. Il est temps de la saisir !

Mesdames et Messieurs, Cher(e)s collègues,

Aucune langue n'est supérieure aux autres. La richesse de notre histoire commune réside dans la diversité de nos parlars et de nos langues. Reconnaître les langues et les cultures régionales, c'est reconnaître une place à l'Autre.

Refuser de le faire, c'est prendre le risque d'installer notre pays dans une « monolague » et dans l'uniformité. Aujourd'hui, chacun doit faire un pas vers l'autre. Les conditions sont réunies pour que l'on s'engage dans cette voie. Il y a eu trop d'occasions manquées jusqu'à présent. Ayons enfin le courage de reconnaître officiellement les langues régionales et la diversité de notre pays !

Autant je me félicite de la tenue de ce débat aujourd'hui à l'Assemblée nationale, autant je mets en garde le Gouvernement contre la tentation de faire miroiter de faux espoirs à nos provinces sous peine de provoquer la déception, voire la révolte de celles et ceux qui attendent depuis si longtemps que la République reconnaisse leurs spécificités linguistiques et culturelles.